



PARTENARIAT

# CENTRE CLINIQUE DE CHIROPRACTIE

SPÉCIALISTE DE LA PRISE EN CHARGE DES TROUBLES NEURO-MUSCULO-SQUELETTIQUES

LUNDI AU VENDREDI DE 8H À 20H30  
SUR RENDEZ-VOUS

## QU'EST-CE QUE LA CHIROPRACTIE ?

Le chiropracteur est un thérapeute manuel qui prend en charge et soulage les nombreuses personnes souffrant quotidiennement du dos ou des articulations. Les troubles musculosquelettiques (TMS) sont au cœur de son exercice. Il propose à ses patients des réponses efficaces, capables d'améliorer leur qualité de vie et de baisser leur incapacité mais aussi d'optimiser leur bien-être.

Les patients consultent directement le chiropracteur qui établit un diagnostic dans son champ de compétences, puis choisit et met en œuvre les outils thérapeutiques adaptés.

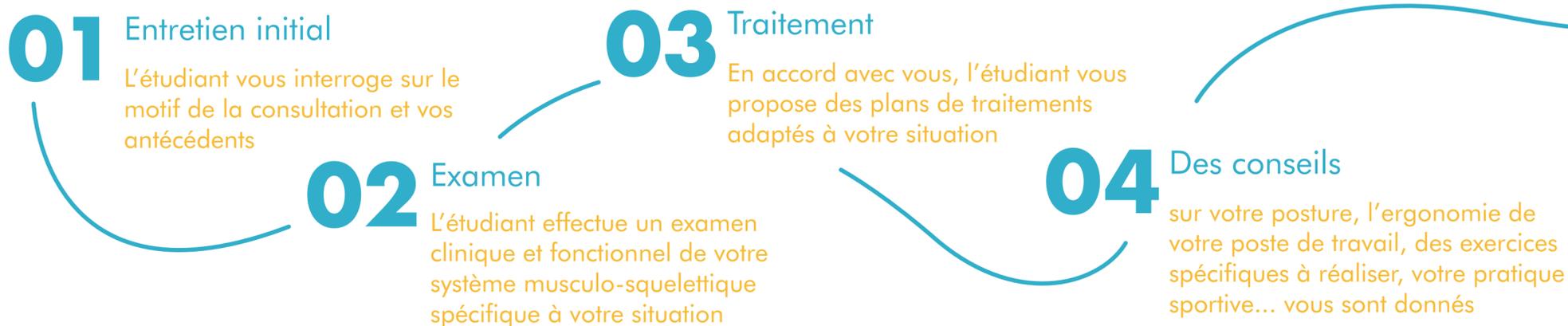
La chiropraxie est légalisée en France depuis 2002 et réglementée depuis 2011.

## QUE PEUT-ELLE TRAITER ?

La chiropraxie s'adresse à toutes celles et ceux qui sont soumis à des facteurs de risques de troubles musculo-squelettiques, à des traumatismes, des accidents, des blessures responsables de douleurs ou de perte de mobilité au niveau du dos mais aussi des membres.

Qu'elles soient récentes ou chroniques, de faible ou de forte intensité, la chiropraxie peut soulager les douleurs du dos, les céphalées et vertiges d'origine cervicale, les douleurs tendineuses, les douleurs articulaires périphériques (épaule, coude, poignet, hanche, genou, cheville...)

## COMMENT SE DÉROULE UNE CONSULTATION DE CHIROPRACTIE ?



✓ Chaque étape est validée par un encadrant pédagogique qui peut également accompagner l'étudiant en salle de traitement à sa demande ou à la vôtre.

## TARIF // OFFRE PARTENAIRE <sup>(1)</sup>

Cotisation AFEFC<sup>(2)</sup> : 20 €

**Consultation Tarif partenaire : 15 €, soit -25% par rapport au tarif normal**

(1) Sur présentation d'un justificatif de l'entreprise ou club partenaire (badge, carte professionnelle, attestation employeur, carte adhérent...)

(2) Le centre clinique fonctionne dans le cadre d'une association loi 1901. Une cotisation annuelle individuelle à l'Association pour la Formation et l'Enseignement en France de la Chiropraxie (AFEFC) est demandée à chaque patient à la première visite. Elle est valable 12 mois.

CONTACT:



Centre de formation des chiropracteurs  
5 Impasse de La Flambère 31300 Toulouse

